



DÉCEMBRE
2021

RAPPORT
EGALITÉ
FEMMES HOMMES

Préambule

L'article L 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales prescrit aux communes de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette prescription prévue à l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a été précisée par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 dans son contenu.

Ainsi ce rapport comporte deux volets :

- Un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.
- Un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les données sont issues du rapport de l'état des collectivités de 2020.

Sommaire

I- Les politiques menées sur le territoire	I
1.1 La lutte pour l'égalité femmes hommes dans les politiques de la ville	1
1.1.1 Agir sur les contraintes familiales.....	1
1.1.2 Le milieu éducatif, un domaine primordial.....	4
1.1.3 La culture, un vecteur essentiel.....	5
1.1.4 Lutter contre l'insécurité et les violences conjugales.....	8
1.1.5 L'entrepreneuriat féminin mis à l'honneur	9
1.1.6 L'égalité par le sport.....	9
1.2 Une contribution conséquente de la part de la municipalité.....	10
1.3 Organismes et associations œuvrant sur Laon :	14
1.3.1 Le CIDFF 02	14
1.3.2 France victimes 02	14
1.3.3 Les UTAS	14
1.3.4 D'autres acteurs et dispositifs présents sur le territoire laonnois	15
2- La politique des Ressources Humaines	18
2.1 La mixité dans les filières et l'égalité professionnelle au sein de la collectivité.....	18
2.1.1 Les effectifs	18
2.1.2 La rémunération	20
2.1.3 Les travailleurs en situation de handicap.....	21
2.1.4 Maladies et accidents professionnels.....	21
2.1.5 Absences liées à l'enfant.....	22
2.2 Les parcours professionnels	24
2.2.1 Les mouvements de personnels	24
2.2.2 La formation	25
2.2.3 L'évolution de carrière	25
2.3 Les modalités favorisant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle	28
2.3.1 Le temps partiel.....	28
2.3.2 Le Compte Epargne Temps (CET)	29
2.3.3 Action sociale en faveur des agents et de leur famille	30
Glossaire	32

I- Les politiques menées sur le territoire

I.1 La lutte pour l'égalité femmes hommes dans les politiques de la ville

I.1.1 Agir sur les contraintes familiales

En 2019, en France, selon L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), parmi les femmes occupant un emploi, 28.9 % l'exercent à temps partiel. Ce chiffre est de 7.7 % pour les hommes.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge, et ce, d'autant plus qu'ils sont jeunes, alors que ces facteurs ont peu d'influence sur le travail à temps partiel masculin. Ainsi, 41,8 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel, cette proportion atteignant 45,9 % pour celles dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans.

Selon une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) publiée en 2019, 1/3 des femmes a opté pour le temps partiel « pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille » et 15 % pour « disposer de temps libre ou effectuer les travaux domestiques ». En effet, cette étude vient corroborer les résultats d'une autre étude publiée en 2013 par le Conseil Economique, Social et Environnemental, visant à montrer que le recours plus massif au temps partiel pour les femmes tient « du partage inégal des tâches domestiques et de l'éducation des enfants entre les hommes et les femmes ». Cela se confirme avec l'étude de l'INSEE ; en effet en 2016, 47.7% de femmes sont à temps partiel pour des raisons personnelles ou familiales contre 29.5% pour les hommes.

Cette difficulté est d'autant plus présente pour les mères célibataires. Une alternative à la prise d'un temps partiel peut être la garde de ses enfants pendant son temps de travail.

En effet, quand les enfants sont jeunes et encore plus lorsqu'ils ne sont pas encore scolarisés, exercer une activité professionnelle ou en rechercher une doit se conjuguer avec la garde des enfants.

La ville de Laon met en place des lieux d'accueil pour les enfants. Parmi ces lieux d'accueil on trouve :

- Le Centre Petite Enfance Françoise Marquette à Laon : Il s'agit d'une crèche proposant un mode de garde collectif pour les enfants de 0 à 4 ans. L'établissement peut accueillir l'enfant 4 à 5 jours par semaine, du lundi au vendredi et a une capacité d'accueil maximale de 45 places.

- L'Espace Petit Enfance « Les Lutins » : c'est une structure d'accueil collectif occasionnel et/ou régulier pour les enfants de 0 à 4 ans. Ce lieu permet de répondre aux besoins d'accueil occasionnel des parents. Ainsi, l'enfant peut être accueilli par exemple une demi-journée. La structure propose également un accueil plus régulier de l'enfant, sur une base maximale de 3 jours par semaine, entre le lundi et le vendredi. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil maximale de 20 places.
- Le Jardin d'Enfants est un établissement d'accueil destiné aux enfants de 2 à 4 ans. La structure est ouverte plusieurs matinées par semaine et des activités d'éveil y sont proposées. La structure dispose d'une capacité d'accueil maximale de 11 places.
- L'Accueil Familial est une autre forme de mode de garde proposée aux parents par la ville de Laon. L'accueil de l'enfant s'effectue au domicile d'une assistante maternelle agréée embauchée par la ville. Les parents signent un contrat de placement avec la ville. Ce mode de garde permet des temps de placement sur 3 à 5 jours par semaine, avec un minimum de 20 h par semaine et une amplitude horaire allant de 7 h à 19 h. En 2021, 7 assistantes maternelles agréées étaient employées par la ville de Laon.

Pour aider les parents dans leurs recherches sur les modes de garde, en plus de la création annuelle de brochures sur le sujet et d'une communication active, la municipalité a mis en place le RPE (Le Relais Petite Enfance), anciennement RAM (Relais Assistants Maternels). C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Les renseignements concernant les modes de garde existants sur la ville et plus particulièrement, les informations nécessaires à l'emploi d'un assistant maternel agréé, ainsi qu'un accompagnement sur les démarches à entreprendre sont à la disposition des parents.

Lorsque l'enfant est scolarisé, la ville de Laon met également en place des services permettant l'accueil des enfants.

- Des accueils de loisirs sont à la disposition des enfants et des jeunes pendant les vacances scolaires et tous les mercredis. La ville de Laon a proposé un nouveau concept d'accueil de loisirs, un centre de loisirs culturel qui a connu un franc succès.
- Un panel de services périscolaires (avant l'école, pendant la pause méridienne et après l'école) est mis en place par la municipalité :
 - o Avant l'école : 2 écoles accueillent à la garderie les enfants de la petite section, jusqu'au CM2, à partir de 7 h 45.

- Pause méridienne : Environ 800 repas par jour sont confectionnés par la cuisine centrale de la ville puis servis aux écoliers des classes élémentaires et maternelles fréquentant l'un des 9 restaurants scolaires de la ville.
- Après l'école :
 - Pour les maternelles, un service de garderie est mis en place dans deux écoles : de 16h30 à 17h30, avec un départ échelonné jusque 18h. Pour les autres écoles maternelles, un départ échelonné est mis en place de 16h30 à 17h.
 - Pour les élémentaires, dans chaque école, des ateliers du soir sont mis en place de 16h30 à 17h30, avec un départ échelonné entre 17h30 et 18h.

Accueillir un enfant, l'élever, être responsable de famille, articuler les différents temps de vie, lutter contre les préjugés, autant de sujets sur lesquels plusieurs associations présentes sur le secteur laonnois ont choisi d'agir, tout comme la ville de Laon.

Dans le cadre du soutien aux parents, des ateliers collectifs organisés par le CIDFF 02 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ont été animés par des juristes sur les thèmes suivants :

- Connaissance des droits et obligations
- Voies de recours possibles face aux difficultés rencontrées
- Information sur l'autorité parentale
- Sensibilisation à l'importance d'un exercice partagé et égalitaire de la parentalité.

Le CIDFF 02 a organisé plusieurs ateliers sur des problématiques liées à *l'articulation entre les temps de vie*, en réponse à un appel à projets du Conseil Départemental de l'Aisne. Ces ateliers visaient les femmes bénéficiaires du RSA, afin de leur permettre de prendre ou reprendre une activité. En 2020, 14 femmes sur Laon ont participé à cette action.

Une action de prévention sur le thème des maternités précoces a été organisée par le CIDFF de l'Aisne. Cette action qui s'adressait auparavant aux élèves des lycées du Département et notamment les lycées laonnois, s'adresse désormais à un public plus jeune avec des classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Cette action de prévention a pour but de faire réfléchir les élèves sur de nombreux sujets et notamment leurs projets de vie. A travers des jeux de rôles ou des mises en situations, les participants ont découvert différentes stratégies pour faire face aux pressions, pour s'affirmer avec assurance, adopter les comportements et les attitudes de protection personnelle...

L'association « *Familles de l'Aisne* » a organisé de nombreuses manifestations autour de la famille et plus particulièrement de la parentalité. Ces manifestations prenaient différentes formes : pièces de théâtre sur la parentalité, ateliers d'expression pour les parents, des ateliers sur des thèmes spécifiques avec des professionnels, petits-déjeuners en soutien à la parentalité, avec là encore des professionnels de la relation parents-enfants, etc. Ces événements se sont majoritairement tenus au centre social *le Triangle* mais aussi parfois dans les locaux de l'ARVIF (Association des Résidents du Village Ile-de-France).

En septembre 2021, un atelier *Rendez-vous de parents* au centre social *le Triangle et Cap No* de Laon, en collaboration avec l'association *Familles de l'Aisne* a été organisé afin de rassurer, échanger avec d'autres parents et des professionnels tout en partageant informations, astuces et outils pour retrouver le plaisir de vivre en famille.

La ville de Laon propose également un lieu d'accueil Enfants-Parents, « *La Parentelle* », pour les enfants de 0 à 4 ans. *La Parentelle* est un lieu de rencontre et de parole entre enfants et parents et / ou accompagnants. C'est un espace de partage autour du jeu. *La Parentelle* favorise les échanges. Les accueillants sont à l'écoute de tous, pour permettre à chacun d'élaborer sa propre réponse face à ses interrogations. Cette structure d'accueil ouvre ses portes gratuitement, de façon libre et anonyme, tous les mardis de 14h30 à 18h00, en dehors des vacances scolaires au centre social *le Triangle*.

1.1.2 Le milieu éducatif, un domaine primordial

En plus d'instruire, l'école est un lieu de vie où les élèves interagissent et apprennent à vivre en société. Le milieu scolaire joue donc un rôle essentiel dans la construction de l'individu. C'est un lieu propice à la réflexion autour de questions sociétales, comme par exemple, l'égalité entre femmes et hommes. De ce fait, diverses actions sont régulièrement menées en milieu scolaire.

Depuis plusieurs années, le CIDFF 02 organise une action de sensibilisation en milieu scolaire dénommée « Mars, Vénus et internet, bien ensemble » et qui a lieu tout au long de l'année. Ces interventions, dans les collèges et lycées de Laon et ses alentours, ont pour finalité de sensibiliser et d'échanger avec les élèves afin d'éviter l'installation de comportements susceptibles de conduire à des situations destructrices et, ainsi d'éviter l'entrée dans la spirale de la violence. En outre, les intervenants adaptent et réadaptent leurs modules de sensibilisation chaque année, afin d'être le plus pragmatique possible dans leurs actions. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces interventions, comme par exemple : la stigmatisation, le respect de soi et des autres, ou encore la place et les dangers des réseaux sociaux dans les relations femmes / hommes.

Le CIJ de l'Aisne (Centre d'Information et de Jeunesse) est également intervenu dans plusieurs établissements scolaires de Laon, comme le collège Charlemagne et le collège Jean Mermoz. Ces interventions avaient pour thématique : La vie affective et sexuelle. Les intervenants adaptent leurs modules en fonction de l'âge du public scolaire qu'ils rencontrent, afin d'essayer de répondre aux problématiques réelles qui peuvent toucher ces élèves.

Chaque année, le mois d'octobre est, sur la scène internationale, un mois consacré à la sensibilisation au cancer du sein, afin de sensibiliser sur la maladie, de favoriser la prise de conscience, et d'accroître le soutien apporté au dépistage précoce et au traitement, ainsi qu'aux soins palliatifs de la maladie. La ville de Laon a contribué à cet événement en illuminant de rose la porte de Soissons, la porte d'Ardon et l'hôtel de ville durant tout le mois d'octobre.

De plus, toujours dans le cadre « d'Octobre rose », de nombreuses actions se sont déroulées sur le secteur laonnois. On peut citer entre autres :

- Une marche rose organisée par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) ainsi que le comité départemental du sport en milieu rural 02 et qui a eu lieu le 14 octobre 2020 à Laon.
- La confection de coussins de cœur par des élèves de la classe de couture du lycée Julie Daubié ainsi que des personnes du chantier d'activités « Envie d'autrement » et des usagers du centre social du Triangle et de Cap No.
- Divers ateliers et stands d'informations organisés tout au long du mois d'octobre au centre social le Triangle et au centre social Cap No et sur plusieurs thématiques comme « Prévenir l'apparition d'un cancer du sein par l'alimentation et l'hygiène de vie » ou encore sur la « Gestion du stress et des émotions ».
- Une poitrine géante a été installée sur la place des droits de l'Homme durant deux jours les 8 et 9 octobre 2021. Cette installation avait pour but de sensibiliser au cancer du sein. En effet, les passants pouvaient découvrir l'anatomie d'un sein mais aussi visionner un film projeté sur une des parois. Les différents moyens qui existent pour combattre cette maladie ont été présentés.

1.1.3 La culture, un vecteur essentiel

La culture joue un rôle essentiel dans le développement et le processus de socialisation des individus. La ville de Laon, à travers sa politique culturelle, contribue à favoriser cet accès au plus grand nombre et contribue également, par le soutien d'actions culturelles, à la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment la lutte contre les violences faites aux femmes.

En mars 2018, a eu lieu à l'ESCAL (Espace Socio-Culturel d'Animation du Laonnois) une vente, en avant première, du timbre à l'effigie de Suzanne NOËL. Née à Laon en 1878, elle a été pionnière de la chirurgie réparatrice lors de la première guerre mondiale et une grande figure de la défense de la cause des femmes. Elle a notamment été fondatrice en 1924 du 1^{er} club français Soroptimist, un club œuvrant pour la défense des droits des femmes.

Aussi, une exposition lui a été consacrée à la bibliothèque municipale Suzanne MARTINET du samedi 13 octobre au dimanche 11 novembre 2018 : « Suzanne NOËL, une femme au cœur des traumatismes ».

Le 25 novembre 2020, le CIDFF 02 (en tant que référent violences), a organisé des représentations théâtrales du spectacle « Si j'étais une femme » en partenariat avec la troupe « Acaly » de Soissons. Une nouvelle représentation de ce spectacle a été donnée le 9 novembre 2021, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes au CAP-NO.

Les 27 et 28 novembre 2021, L'auditorium du conservatoire du Pays de Laon devait accueillir Sophia Vaillant, pour une conférence "Femmes Musiciennes" le dimanche 28 novembre à 14h30. La conférence a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

Isabelle Rome, haute-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes-hommes au Ministère de la justice, avait prévu de donner une conférence sur le thème de « la lutte contre les violences faites aux femmes : un combat sociétal » mais celle-ci n'a pas pu avoir lieu, un report est à l'étude.

L'effort artistique de la ville de Laon se traduit également par des partenariats renouvelés depuis plusieurs années avec les instances éducatives, tant au bénéfice des élèves qu'en faveur de la sensibilisation aux enjeux artistiques pour les enseignants actifs ou en formation. Les classes sont régulièrement accueillies au sein des équipements culturels à l'occasion de spectacles, d'expositions ou de visites dans les bibliothèques. Pour la saison 2017-2018, ont œuvré en partenariat avec la ville de Laon, deux collèges : le collège Jean Mermoz et le collège Charlemagne. Pour le collège Jean Mermoz, ce partenariat s'est déroulé dans le cadre de l'atelier de pratique artistique *théâtre*, avec l'accueil du spectacle : « *Elle pas princesse, lui pas héros* », qui traite des questions relatives aux clichés liés aux filles et aux garçons. Pour le collège Charlemagne, ce partenariat s'est inscrit dans le cadre du contrat de ville, ce qui a donné lieu à des actions de la Compagnie de théâtre « L'Esprit de la Forge » mais également à l'accueil de la pièce de théâtre *Elle pas princesse, lui pas héros*.

Depuis plusieurs années, à la M.A.L, plusieurs spectacles, pour petits et grands, ont abordé d'une manière plus ou moins large, le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- La compagnie « l'Echappée » a interprété la pièce de théâtre *Pierre de patience*, d'après le roman *Syngué Sabour* d'Atiq RAHIMI, lauréat du prix Goncourt 2008 pour ce livre. A travers l'histoire d'une

femme vivant au milieu d'un Kaboul bombardé et veillant sur son mari plongé dans le coma, cette pièce est un témoignage sensible et profond de la condition des femmes opprimées.

- Ou encore, la comédie de MOLIERE « *L'école des femmes* », interprété par la compagnie « Les Géotrupes »

- Aussi, la pièce de théâtre « *Le petit boucher* », création de la Compagnie « l'Esprit de la forge » qui traite des violences faites aux femmes pendant la guerre.

- Egalement, « *Garçons* », un concert interprété par trois femmes, chantant des chansons d'hommes et se moquant des codes et stéréotypes.

- Aussi, à la bibliothèque Suzanne MARTINET, la Compagnie « l'Esprit de la forge » a interprété une pièce de théâtre intitulée « Louise MACAULT, une vie », autour de la vie de Louise MACAULT, résistante laonnoise durant la seconde guerre mondiale, d'après l'ouvrage de Joëlle TOURBE « Louise Macault, institutrice, le destin d'une patriote, 1921-1946 ».

Pour la saison culturelle 2020-2021, la M.A.L devait accueillir la pièce de théâtre « La perruche », pièce qui porte sur les relations entre une femme et un homme au sein d'un couple, avec une femme au première abord, naïve et un homme condescendant et misogyne.

Cependant, avec la situation sanitaire actuelle, bon nombre d'évènements culturels ont été déprogrammés.

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, les archives départementales de l'Aisne ont organisé un concours, ouvert aux établissements scolaires du département de l'Aisne, intitulé « Portraits de femmes : les femmes qui ont marqué l'Aisne ». Les œuvres réalisées ont été exposées, dans un premier temps, sur le site internet des archives départementales de l'Aisne puis dans un second temps, dans la salle d'exposition des archives départementales de l'Aisne du 26 juin au 26 septembre 2020.

D'autres manifestations culturelles sur le laonnois étaient prévues en l'honneur de la journée internationale des droits des femmes comme par exemple un ciné débat sur « l'égalité femmes – hommes : Et si on en parlait » qui devait se dérouler le 20 mars 2020. Mais, celles-ci n'ont pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

La ville de Laon participe également à la réflexion sur l'égalité femmes/hommes dans le domaine des arts et de la culture, par le biais du *Collectif HIF Picardie*. En luttant contre les discriminations en matière de représentation femmes/hommes et en général contre toutes les formes de discrimination liées au sexe, aux origines et aux parcours des artistes et professionnels.

1.1.4 Lutter contre l'insécurité et les violences conjugales

Deux intervenantes sociales employées par le Département de l'Aisne avec l'aide de l'Etat, sont détachées à la gendarmerie depuis plusieurs années. Elles viennent en aide aux victimes de violences intrafamiliales et accompagnent les gendarmes dans l'accueil des victimes.

Afin de mieux faire face à la violence la gendarmerie de l'Aisne propose aux élus une formation de gestion des violences telles que les violences dans le cercle familial ou violences sexuelles.

En 2020, le CIDFF de l'Aisne commentait ses chiffres de l'année en indiquant que la juriste travaillant pour l'association (tenant une permanence au *Point d'accès aux droits* à Laon) a répondu à 1165 demandes. 134 victimes de violences ont été orientées vers le réseau et les services judiciaires. La ville de Laon, soutient diverses actions pour tenter d'endiguer ce phénomène.

Le réseau d'accompagnement des victimes de violences conjugales organise depuis plusieurs années des actions dans les centres commerciaux. Ces actions sont réalisées autour du 25 novembre, « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

L'objectif de ces journées est de sensibiliser le public aux violences conjugales, par la distribution de documents, de plaquettes d'informations, de jetons de caddies portant le numéro d'urgence, le 39 19. Le but était également de pouvoir échanger avec le public sur ce thème.

Par ailleurs, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), un axe sur la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales a été inscrit.

Le CIDFF de l'Aisne a organisé trois actions au cours de l'année 2020 :

- Dans le cadre de l'action « Prise en charge des situations de violences au sein du couple », une action de formation a été dispensée aux professionnels du département de l'Aisne pour une durée de 6 jours et demi. Cette formation avait pour but de permettre aux professionnels de mieux appréhender les problématiques liées aux situations de violences conjugales, notamment les éléments de compréhension du phénomène, les besoins des victimes et les réponses existantes sur le territoire, les conséquences sur les enfants exposés aux violences.
- Dans le cadre de l'action « sensibilisation aux violences », une action de sensibilisation a été présentée aux élus et aux futurs professionnels du département de l'Aisne. Cette sensibilisation avait pour objectif principal d'apporter une connaissance de toutes les formes de violence faites aux femmes et notamment les éléments de compréhension du phénomène, les besoins des victimes et les réponses existantes sur le territoire.

- Les juristes du CIDFF ont organisé et animé deux sessions de formation en distanciel concernant le dispositif d'ordonnance de protection. Cette formation était destinée aux professionnels du Département. En effet, l'ordonnance de protection créée en 2010 reste méconnue de nombreux professionnels et est donc très peu utilisée par les victimes.

I.1.5 L'entrepreneuriat féminin mis à l'honneur

Dans le cadre des actions menées pour la journée internationale des droits des femmes, s'est déroulé à Laon en mars 2018, dans les salons de la préfecture, un temps d'échange entre des femmes entrepreneures, dont le portrait a été réalisé par Valérie DUMANGE dans son ouvrage « 21 portraits, elles et moi » et des jeunes apprenties, lycéennes ou étudiantes, suivant des parcours stéréotypés « hommes », et tout cela en présence notamment du préfet de l'Aisne et de la déléguée départementale aux droits des femmes.

Avec l'action « Parrainage femmes séniors » organisée en 2020, le CIDFF02 a proposé aux femmes séniors du bassin de Laon un parrainage pour l'emploi. Ce parrainage vise à aider les femmes séniors qui rencontrent des difficultés pour faire aboutir leur projet de recherche d'emploi en leur offrant un accompagnement individualisé, personnalisé par des parrains ou marraines, salariés d'entreprises locales pendant six mois. Les parrains et marraines offrent un soutien technique et moral sur-mesure.

I.1.6 L'égalité par le sport

La ville de Laon souhaite, par sa politique sportive, encourager tous les laonnois à pratiquer un sport dans de bonnes conditions et accompagner les associations sportives. Pour cela, la commission des sports et le conseil municipal ont défini trois objectifs prioritaires :

- Permettre aux laonnois de s'épanouir dans la pratique d'un sport ou d'une activité physique, dans les meilleures conditions.
- Aider les associations à se développer, se structurer et se professionnaliser.
- Considérer les associations sportives laonnoises comme des vecteurs de l'animation et du rayonnement de la ville de Laon.

De ce fait, la ville de Laon est génératrice de nombreuses actions sportives en tous genres et notamment sur le sport féminin.

Près de 300 sportifs pour octobre rose ont répondu à l'invitation des organisateurs de cette manifestation dont les fonds levés, environ 2000 euros, doivent abonder la somme déjà récoltée par

l'organisation de marches similaires dans le laonnois, le tout au bénéfice de la lutte contre le cancer du sein.

Le vendredi 8 mars 2019, dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes, le CIDFF de l'Aisne a organisé une seconde édition de la journée Sport et Bien-être : « Rien que pour vous Mesdames » au centre social *le Triangle* à Laon. Cette journée a donné lieu à des activités sportives et de bien être : country, footing, danse orientale, zumba, création de cosmétiques ou encore ateliers de massage.

Dans le cadre de la journée internationale de la lutte pour les droits des femmes, le CIDFF de l'Aisne a organisé une journée « Etre et bien être » le 29 février 2020 au Palais des sports de Laon. Plusieurs activités ont été proposées au cours de cette journée : marche douce, footing, taïso, self défense..

Faisant suite à l'obtention des jeux olympiques et paralympiques de 2024 et dans l'objectif de fédérer l'ensemble des compatriotes aux bienfaits du sport, le gouvernement a souhaité lancer une action labellisée : « Fête du sport ». Dans le cadre de ses orientations en matière de politique sportive, qui est de permettre aux sportifs laonnois de s'épanouir dans la pratique d'un sport ou d'une activité physique, dans les meilleures conditions possible, afin de lutter contre la sédentarité, la ville de Laon s'est portée candidate à l'organisation de sa propre *Fête du Sport*. Cette *Fête du sport* a eu lieu pour sa première édition le week-end du 21 au 23 septembre 2018, en collaboration avec de nombreux organismes locaux, aussi bien des associations sportives et non sportives, que des entreprises privées et publiques.

Le vendredi 8 mars 2019, la piscine patinoire « le Dôme » a organisé une soirée spéciale filles, avec l'installation d'une vingtaine de stands. Cette soirée a notamment permis de récolter des fonds pour des associations venant en aide aux femmes puisqu'une partie des bénéfices a été reversée à celles-ci.

La piscine patinoire « le Dôme » a réitéré cette opération « soirée filles » le samedi 7 mars 2020, en organisant une tombola ainsi qu'un défilé lingerie.

Compte tenu de la situation sanitaire en mars 2021, l'opération « soirée filles » n'a pu être renouvelée.

1.2 Une contribution conséquente de la part de la municipalité

A travers ses différentes politiques, la ville de Laon soutient de nombreux organismes, associations, dispositifs, sur le plan financier, logistique ou humain.

La ville de Laon est riche d'associations et d'organismes qui œuvrent de près ou de loin dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle est également un relais de communication pour la promotion des différentes actions organisées de par ses sites, Facebook et Twitter mais aussi par la réalisation des supports de communication (affiches, flyers...)

Pour l'année 2021 :

- Le CIDFF de l'Aisne a été subventionné, dans le cadre du contrat de ville, à hauteur de 3 000 € et à hauteur de 1 200 € par la municipalité, pour son fonctionnement général. De plus, le CIDFF de l'Aisne est également soutenu par la mise à disposition ponctuelle de locaux, pour la réalisation d'actions ou la mise en place d'ateliers, comme par exemple au centre social le triangle.

- L'Association France Victime 02 (Ex ADAVEM 02), a elle aussi été subventionnée dans le cadre du contrat de ville, à hauteur de 4 000 €. Elle est aussi aidée par le prêt de locaux pour son fonctionnement quotidien, puisque des locaux à l'antenne municipale de Laon lui sont mis gracieusement à disposition.

- L'association Coallia, qui gère des hébergements d'urgence, notamment envers des victimes de violences conjugales, a été subventionnée à hauteur de 56 400 € par la ville de Laon. De plus, la municipalité a mis plusieurs logements à disposition de l'association, à titre gratuit.

- Les centres sociaux de Laon, *Cap Nord Ouest* et *le Triangle*, sont gérés par L'IFAC, qui est une association à but non lucratif. Cette association est mandatée et subventionnée par la ville de Laon pour gérer ces thématiques. La municipalité a subventionné cette association pour un montant de 599 585 € dans le cadre de notre marché pluriannuel ainsi que 16 785 € pour l'année 2021, dans le cadre du contrat de ville. L'ESCAL est géré par l'association Loisirs et Culture qui est financée à hauteur de 90 000 € par la ville de Laon.

De plus, les locaux de *Cap Nord Ouest*, du *Triangle* et de *l'ESCAL* sont tous les trois mis à disposition de ces associations, à titre gratuit.

- Familles de l'Aisne est une association qui a organisé de nombreuses manifestations autour de la parentalité, aussi bien des pièces de théâtre que des ateliers d'expression, avec des professionnels de la relation parents-enfants. Cette association a été subventionnée à hauteur de 3 634 € dans le cadre du contrat de ville. Elle a également reçu une subvention de 500 € par la municipalité pour son fonctionnement général. De plus, elle a tenu de nombreuses permanences au *Triangle* ainsi qu'à *Cap Nord Ouest*.

- Le Centre d'Information et de Jeunesse de l'Aisne a été subventionné, dans le cadre du contrat de ville, pour un montant de 2 500 €. De plus, le CIJ de l'Aisne est également soutenu par la

ville de Laon pour son fonctionnement quotidien puisque des locaux lui sont gratuitement mis à disposition.

La ville de Laon est également investie dans le réseau laonnois de lutte contre les violences faites aux femmes et ce de plusieurs manières : d'une part, des agents de la ville de Laon participent aux réunions et actions du réseau et d'autre part, la ville de Laon peut être amenée à mettre à disposition des locaux pour la mise en place de diverses actions.

Aussi, la ville de Laon gère deux chantiers d'activités destinés à des personnes bénéficiant du revenu de solidarité active :

- *Envie d'autrement* est un chantier d'activités composé en moyenne de 12 personnes et de 2 encadrants.

Sur ce chantier d'activités, sont mis en place plusieurs ateliers tel que *Déco plus et système D*, *Cuisiner plus pour manger mieux et moins*, *T'es dans le coup !* ou encore d'autres ayant pour thème la santé et la culture avec les ateliers *Mieux se vivre* et *Mobilités et sorties thématiques*. Ces ateliers ont pour objectifs, outre celui de rompre l'isolement et le sentiment d'inutilité sociale, d'amener ou de ramener ces personnes vers l'autonomie et l'indépendance, en travaillant notamment sur des activités du quotidien.

- *Mise en valeur de la cuve Saint-Vincent et des coteaux laonnois*, est le second chantier d'activités de la ville de Laon, il est en moyenne composé de 12 personnes et de 2 encadrants. Ce chantier permet notamment aux participants d'acquérir des savoir-faire de base en jardinage, en horticulture et en viticulture, d'intégrer des notions de protection et de respect de l'environnement, de s'investir dans un projet commun et là aussi de sortir de l'isolement.

En intégrant un de ces deux chantiers d'activités, la personne signe un contrat d'engagement avec la ville. Elle signe également un contrat d'engagement avec le Conseil Départemental de l'Aisne qui, lui, verse le RSA (Revenu de Solidarité Active). Le but premier de ces deux chantiers d'activités est d'être la première marche à l'insertion sociale de ces personnes en difficulté.

Ces deux chantiers sont ouverts aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Cependant, le chantier de la *Cuve Saint Vincent* est principalement composé d'hommes alors que le chantier *Envie d'autrement* est lui quasiment exclusivement composé de femmes, suivant en cela les stéréotypes selon lesquels les hommes se chargent des activités physiques extérieures et les femmes des activités d'intérieur. C'est dans l'optique de faire cesser ces idées reçues, que plusieurs fois dans l'année sont organisés des échanges d'activités, entre les deux chantiers. A titre d'exemple, les personnes du chantier de la *Cuve Saint-Vincent* effectuent la cuisine pour les personnes du chantier d'*Envie d'autrement*. Et c'est au travers d'actions comme celles-ci, que ces chantiers d'activités tentent d'œuvrer à l'égalité entre les

femmes et les hommes, à lutter contre les violences conjugales et plus largement au respect de l'autre.

La mise en place de ces deux chantiers d'activités n'a été la résultante que de la seule volonté de la ville de Laon. Car même si la municipalité n'est pas le seul financeur, (l'Etat, la Région et le Conseil Départemental de l'Aisne y contribuent aussi) , c'est un projet porté et conduit par la ville.

I.3 Organismes et associations œuvrant sur Laon :

I.3.1 Le CIDFF 02



Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Aisne est une association ayant pour but d'informer les femmes et les hommes sur leurs droits, de les aider et des les accompagner dans leurs démarches administratives.

I.3.2 France victimes 02



Cette association, qui anciennement se nommait l'Association Départementale d'Aide aux Victimes Et Médiation de l'Aisne (l'ADAVEM 02), a pour but d'aider les personnes victimes de violence conjugale, de harcèlement, de délinquance, etc. de les accompagner psychologiquement, administrativement et judiciairement dans leurs démarches.

I.3.3 Les UTAS



Les travailleurs médico-sociaux des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du Conseil départemental de l'Aisne sont des professionnels dont le rôle est d'accompagner et d'orienter les personnes pour diverses démarches telles que des prestations familiales, une aide à l'accès au logement, etc.

I.3.4 D'autres acteurs et dispositifs présents sur le territoire laonnois

- **Le réseau d'accompagnement des victimes de violences conjugales du Laonnois :**

Ce réseau, dont la ville de Laon est partie prenante, est un réseau porté par le CIDFF. Il comprend une quarantaine d'acteurs divers, comme la police, des associations, etc. Il a pour but d'œuvrer dans la lutte contre les violences conjugales, à travers des veilles juridiques, des mises en place d'actions, des relevés et suivis de données statistiques, etc. Pour cela, des réunions entre tous les acteurs ont lieu plusieurs fois dans l'année.

- **Les hébergements d'urgence :**

Il existe à Laon plusieurs hébergements d'urgence pour victimes de violences conjugales qui permettent à la personne concernée de se mettre à l'abri et d'être accompagnée. Ces hébergements sont gérés par l'association Coallia.

- **Le Centre d'Information et de Jeunesse de l'Aisne :**

Le CIJ 02 propose des services spécifiques pour répondre, de manière très adaptée, aux besoins du public et des jeunes qui sont reçus. Il apporte également son soutien aux professionnels qui le souhaitent, en proposant des interventions/animations sur des thématiques de prévention santé et citoyenneté. Il intervient aussi beaucoup dans le milieu scolaire pour animer des sessions sur différentes thématiques, comme par exemple la vie sexuelle et affective.

- **La déléguée départementale aux droits des femmes :**

Présente sur la ville de Laon, la déléguée départementale aux droits des femmes accompagne les particuliers, les institutions, les associations et les entreprises sur diverses problématiques comme la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle, la lutte contre les stéréotypes, l'accès des femmes aux responsabilités, etc. Par conséquent, elle est amenée à travailler avec divers services de la ville de Laon, tant pour des événements comme la journée du 8 mars ou du 25 novembre, que pour des questions relatives à la sécurité des femmes sur la ville de Laon ou encore sur divers projets culturels abordant ces thèmes.

- **Le défenseur des droits :**

Le défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et les libertés individuels dans le cadre de plusieurs domaines de compétences déterminés par la loi. Parmi ces domaines de compétences, celui de la lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité. Le

défenseur des droits peut enquêter, demander des explications, des informations, des documents, auditionner et même vérifier sur place. Le défenseur des droits peut notamment : faire des recommandations individuelles ou générales, demander des poursuites disciplinaires, proposer une transaction financière ou encore présenter ses observations devant les juges.

Sur le territoire de Laon, le défenseur des droits assure des permanences sur rendez-vous le mercredi à la préfecture de l'Aisne. Son intervention est gratuite.

- **Commissariat et gendarmerie de Laon :**

Le commissariat et la gendarmerie de Laon sont régulièrement confrontés aux violences conjugales.

Au commissariat de Laon, un agent formé à apporter des réponses aux problématiques relevant du domaine des violences conjugales et à aiguiller dans les actions est présent.

Les gendarmes tout comme les policiers du commissariat de Laon sont confrontés à des situations diverses, dont beaucoup relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique, et face auxquelles ils se trouvent relativement démunis (problèmes familiaux et conjugaux, situation de détresse, etc...). Afin de traiter ces situations, deux travailleurs sociaux ont été détachés par le Conseil départemental de l'Aisne à la gendarmerie de Laon.

En 2021, les trois-quart des gendarmes des brigades ont suivi des formations spécifiques dans l'Aisne. Un intervenant social rattaché à la police a été recruté par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Aisne.

- **Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) :**

C'est un service départemental qui dépend du ministère de la justice. Il s'occupe des personnes placées sous main de justice et il intervient dans le ressort des trois Tribunaux de Grande Instance de l'Aisne. Le SPIP dispose de deux antennes dans l'Aisne dont une basée à Laon. Il intervient également sur la thématique des violences conjugales. En effet, il veille à ce que l'obligation d'indemniser la victime ou l'interdiction d'entrer en contact avec celle-ci soit respectée. Afin d'éviter la récidive, cet organisme travaille avec les auteurs de ces actes. Ce travail s'effectue soit en individuel, soit dans le cadre d'un Programme de Prévention de Récidive (PPR). En 2017, il y avait trois PPR dans l'Aisne dont un au centre pénitencier de Laon.

Par ailleurs, la ville de Laon accueille régulièrement des personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG) et ce dans plusieurs services de la mairie comme celui de la propreté, de la logistique scolaire ou encore le service des sports. En 2019, la ville de Laon a ainsi accueilli 21 personnes condamnées à effectuer des TIG.

- **L'association d'enquête et de médiation (AEM) :**

L'AEM est une association socio-judiciaire qui intervient notamment en matière pénale. Elle a développé des actions spécifiques à destination des auteurs de violences conjugales. Elle prend en charge les auteurs dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve en assurant notamment le suivi psychologique individuel, d'une médiation pénale ou lors de stage de responsabilisation.

Elle organise également des stages de responsabilisation. Ce sont des stages à destination des auteurs de violences conjugales qui ont lieu dans 3 villes du département : Saint-Quentin, Soissons et Laon. Ces stages durent 6 semaines, à raison de 2 heures par semaine. Ces stages sont notamment prononcés à titre de peine complémentaire, comme obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve, dans le cadre d'une condamnation pénale ou comme mesure alternative aux poursuites.

L'AEM est également l'association référent au niveau du téléphone « Grave danger ». Elle est saisie par le parquet qui demande une évaluation de la victime. L'association rencontre cette dernière au cours d'un entretien et transmet son rapport au parquet. Ce dispositif de téléphone « Grave danger » consiste en l'attribution, par le Procureur de la République et pendant une durée de 6 mois renouvelable une fois, d'un téléphone portable d'alerte pour les victimes de violences conjugales ou de viol. Il existe actuellement une quinzaine de téléphone « Grave danger » sur le département

- **L'Association familles de l'Aisne :**

Familles de l'Aisne, dont le siège social se trouve à Laon, est une association familiale départementale dont la mission est d'accompagner les familles dans toute leur diversité tout au long de leur parcours de vie, pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale. Elle organise, notamment sur Laon, des ateliers sur différentes thématiques familiales.

- **Les centres sociaux :**

Un centre social est un équipement de proximité à vocation sociale. Accessible à l'ensemble de la population d'un quartier, il prend en compte l'ensemble des composantes de la population et des aspirations des habitants. Par sa fonction d'animation à la fois globale et locale, il vise la participation du plus grand nombre à la vie locale, en accordant une attention particulière aux familles et aux personnes confrontées aux difficultés sociales, économiques et culturelles. La ville de Laon compte plusieurs centres sociaux : *Le triangle*, *Cap Nord-Ouest* et *l'ESCAL*. Au sein de ces centres sociaux, divers projets autour de différentes thématiques sont conduits tout au long de l'année par des professionnels. Parmi ces thématiques, ces centres sociaux accueillent régulièrement des manifestations contribuant à la lutte pour l'égalité entre femmes et hommes.

2- La politique des Ressources Humaines

2.1 La mixité dans les filières et l'égalité professionnelle au sein de la collectivité

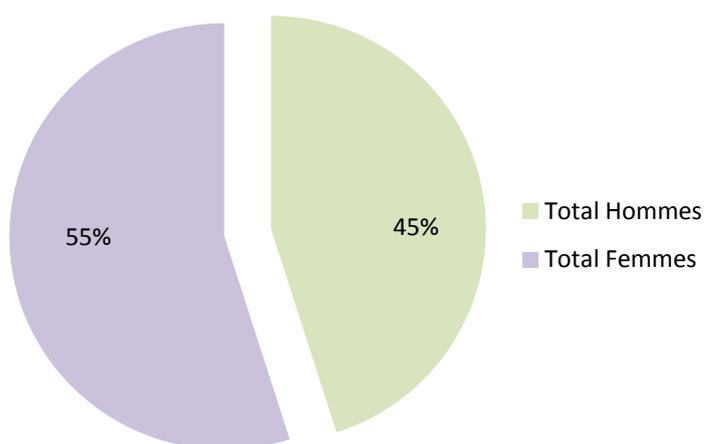
2.1.1 Les effectifs

La répartition sexuée de l'effectif permanent

Au 31 décembre 2020, l'effectif permanent de la ville de LAON est de 426 agents. Il est composé de 329 fonctionnaires et de 97 contractuels.

La répartition femmes – hommes est de : 234 femmes et 192 hommes.

Répartition sexuée de l'effectif permanent

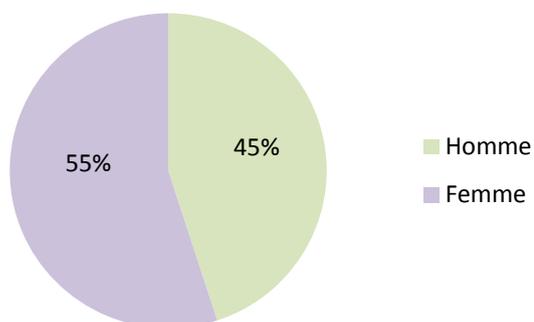


Chiffres clés :

- 426 agents permanents dont 234 femmes
- 329 fonctionnaires, composés de 165 femmes et 164 hommes
- 97 contractuels dont 69 femmes
- 2 emplois fonctionnels pourvus par 1 homme et 1 femme

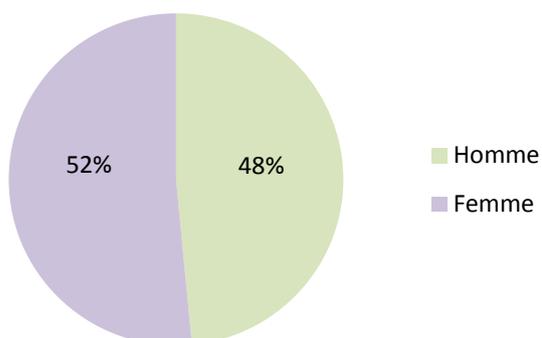
La répartition sexuée par catégorie (agents fonctionnaires)

Catégorie A



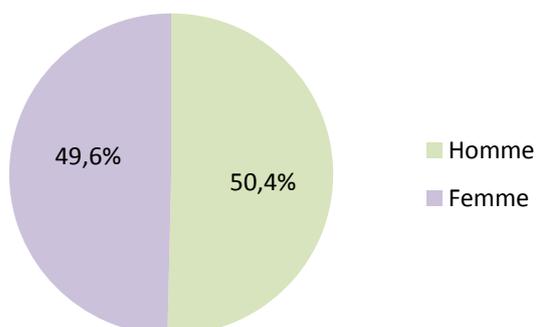
Sur les postes de catégorie A, les femmes sont plus représentées. En effet, on retrouve 11 agents femmes et 9 agents hommes dans cette catégorie.

Catégorie B



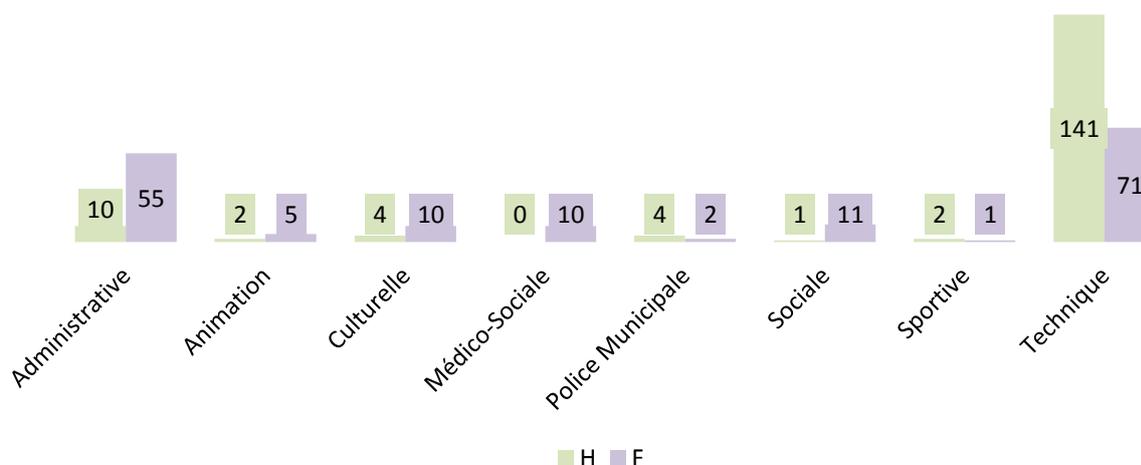
Sur les postes de catégorie B, le nombre de femmes et d'hommes est presque similaire avec 16 hommes pour 17 femmes.

Catégorie C



La parité est quasiment respectée dans les postes de catégorie C. Ces postes sont composés de 139 agents hommes et 137 agents femmes.

La répartition sexuée selon la filière (agents fonctionnaires)

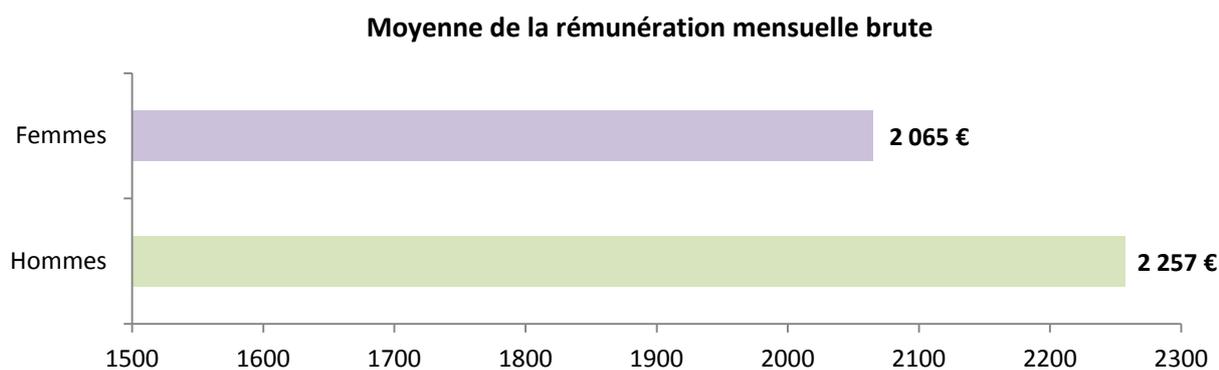


Ce graphique précise la représentativité par genre des différentes filières. Les filières administrative, culturelle, médico-sociale et sociale sont très féminisées, voire même exclusivement féminine pour la filière médico-sociale.

A contrario, d'autres filières sont très masculinisées. C'est le cas notamment de la filière technique.

2.1.2 La rémunération

- ➔ La rémunération brute des agents de la ville de Laon est composée d'un traitement indiciaire de base auquel s'ajoute des primes et indemnités.



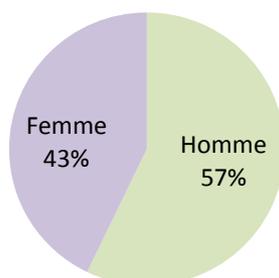
En 2020, les agents hommes sur emploi permanent gagnent en moyenne 8,51 % de plus que les agents femmes sur emploi permanent.

2.1.3 Les travailleurs en situation de handicap

Au 31 décembre 2020, le taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap au sein de la collectivité était de 6,21 %, soit un taux d'emploi supérieur de 0,21 points par rapport à l'obligation légale qui est de 6 %.

Au sein de la collectivité, la répartition sexuée des agents reconnus travailleurs handicapés est la suivante :

Répartition par genre au 31/12/2020



2.1.4 Maladies professionnelles et accidents de travail

On considère ici :

- Les maladies professionnelles.
- Les accidents de travail imputables au service.
- Les accidents de travail imputables au trajet.

Dix cas de maladie professionnelle sont à recenser en 2020. Ils concernaient cinq femmes et cinq hommes.

Concernant les **accidents de travail imputables au service** :

Nombre d'accidents de travail imputables au service par filière et par genre en 2020



Pour l'année 2020, on dénombre 19 accidents de travail imputables au service. Parmi ces accidents, 13 ont concerné des agents hommes et 6 des agents femmes.

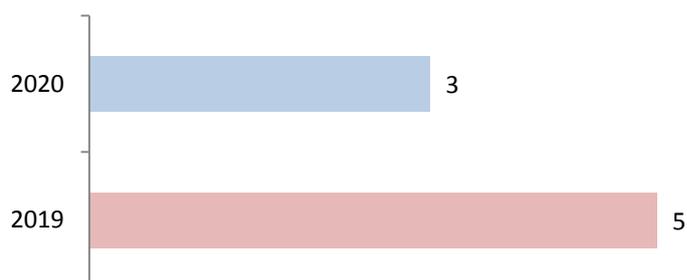
Un nombre plus important d'hommes est concerné par les accidents de travail (68,42 % d'hommes et 31,58 % de femmes) mais plus de 73 % de ces déclarations concernent la filière technique qui concentre les métiers physiques dits pénibles et qui, par nature, présentent plus de risques.

Depuis plusieurs années, un travail de prévention et de sensibilisation est effectué à la ville de Laon. Un travail au quotidien est mené par les quatre assistants de prévention et le conseiller prévention, tout cela dans une optique d'amélioration continue, afin de diminuer le risque d'accidents de travail. Tous les agents de la ville, dont les missions le nécessitent, ont des EPI (Equipement de Protection Individuelle) mis à disposition par l'employeur et adaptés aux travaux qu'ils doivent effectuer.

2.1.5 Absences liées à l'enfant

Le congé maternité

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé maternité



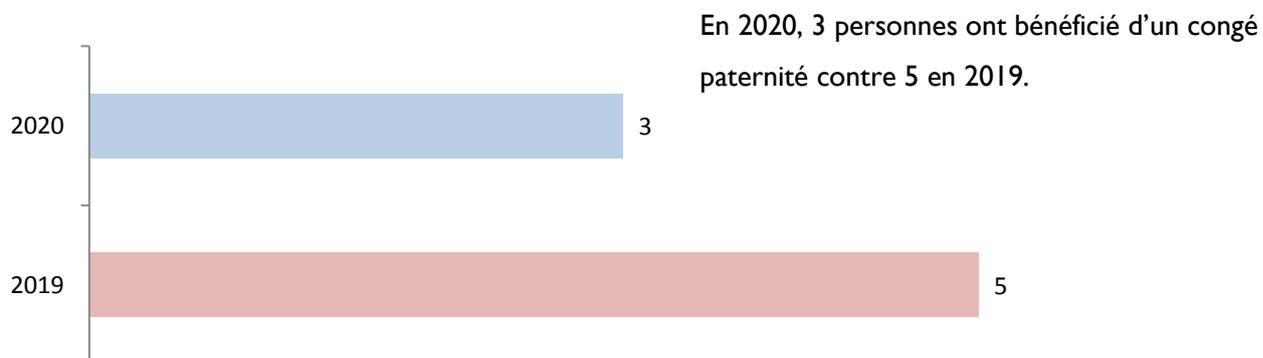
3 agents ont bénéficié d'un congé maternité en 2020 contre 5 en 2019.

Le congé paternité et accueil de l'enfant

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant est doublée : elle est désormais de 28 jours contre 14 jours auparavant, y compris les 3 jours de congé de naissance financés par l'employeur, qui s'ajoutent aux 25 jours indemnisés par la sécurité sociale.

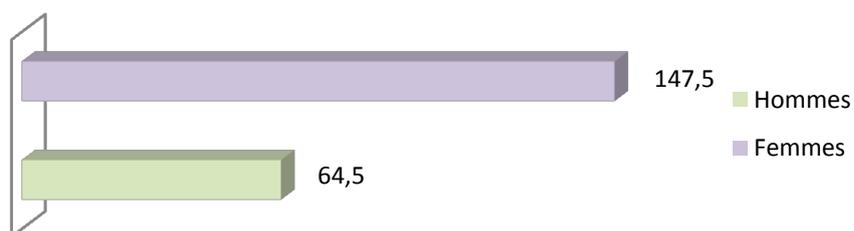
En cas de naissances multiples, la durée est aussi augmentée : elle est portée à 32 jours contre 18 auparavant.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé paternité en 2020



Autorisations d'absence pour garde d'enfant malade

Nombre de jours d'absence pour enfant malade posés dans l'année, par sexe



En 2020, plus de 69,5 % des jours d'absence posés pour assurer la garde d'un enfant malade l'ont été par des femmes.

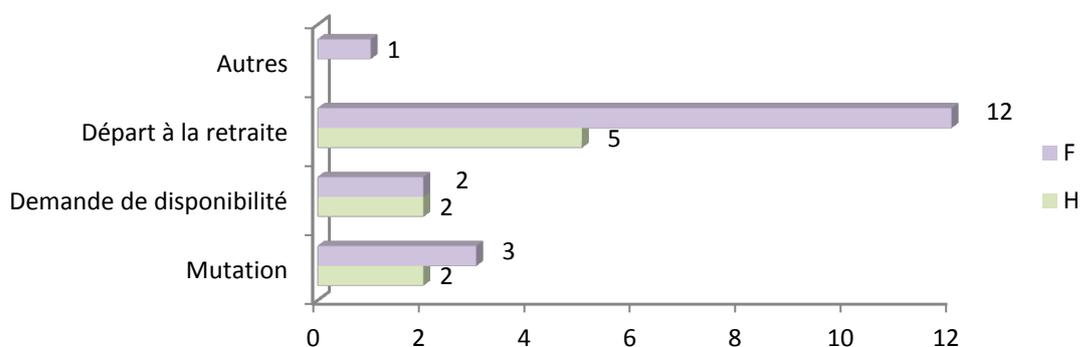
2.2 Les parcours professionnels

2.2.1 Les mouvements de personnels

Les départs

En 2020, on comptabilise 78 départs : 22 agents hommes et 56 agents femmes.

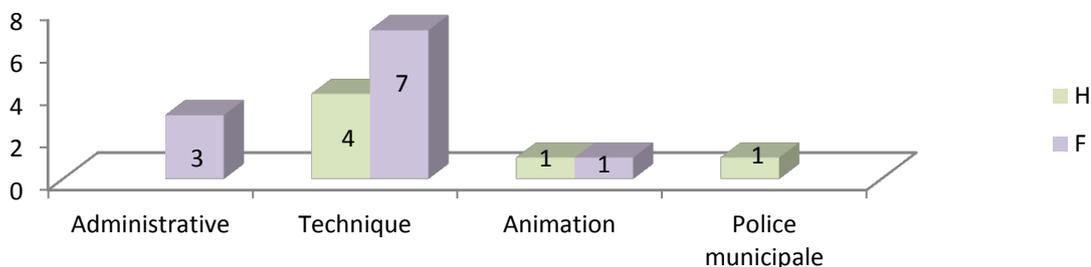
Nombre de départs de fonctionnaires par motif et par genre en 2020



En 2020, sur les 27 départs ayant concerné des fonctionnaires sur emploi permanent, 18 étaient des femmes, soit 66,6 % des départs.

Les arrivées

Nombre de fonctionnaires arrivés dans l'année, par filière et par genre en 2020



En 2020, 17 fonctionnaires, 6 hommes et 11 femmes, sont arrivés dans la collectivité.

2.2.2 La formation

Répartition par sexe des agents ayant suivi au moins 1 journée de formation en 2020



En 2020, 411 journées de formation ont été dispensées à 125 agents.

Parmi ces 125 agents ayant suivi une formation :

- 72 sont des hommes
- 53 sont des femmes

2.2.3 L'évolution de carrière

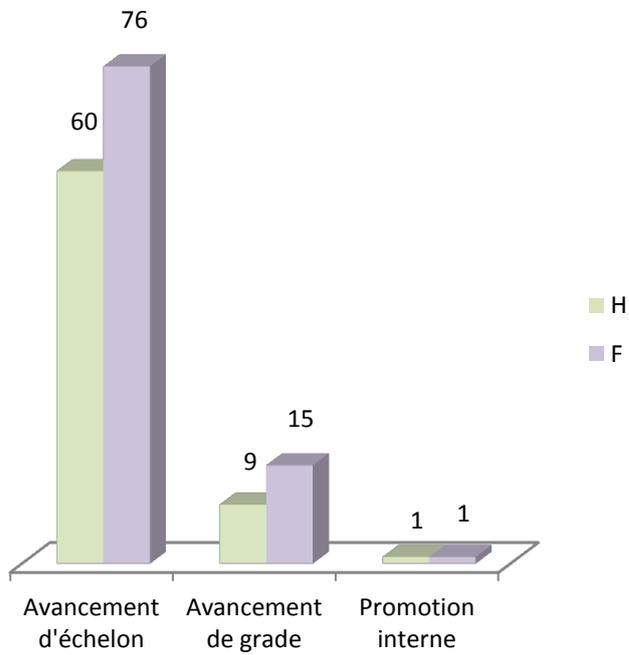
Déroulement de carrière, avancements et promotions

Le fonctionnaire est généralement recruté suite à un concours ou par recrutement direct.

Traditionnellement, son évolution peut s'opérer selon trois modes :

- ➔ L'avancement de grade : Il s'agit de la possibilité d'accession à un grade supérieur selon certaines conditions d'atteinte d'échelon, de temps d'emploi, de nature de missions, d'ancienneté....
- ➔ La promotion interne : elle permet d'accéder à un cadre d'emploi supérieur, quelquefois suite à la réussite d'un examen professionnel, en fonction des conditions d'échelon, de la nature des missions, d'ancienneté, de fonction etc. suivant un système de quotas.

→ La réussite aux concours internes ou externes et la valorisation de ce concours par la nomination suite à cette réussite.



En 2020, 162 agents ont bénéficié d'une évolution de carrière :

- 136 avancements d'échelon avec 60 hommes et 76 femmes.
- 24 avancements de grade dont 9 hommes et 15 femmes.
- 2 promotions internes obtenues par 1 homme et 1 femme.

En conclusion, 56,8 % de femmes et 43,2 % d'hommes ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2020.

Titularisations et stagiairisations

Pour rappel : la stagiairisation est le fait de nommer un agent stagiaire. Dans la fonction publique le stage est une période probatoire, destinée à vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses fonctions. Sa durée est fixée par le statut particulier du cadre d'emplois. Celle-ci est généralement d'un an et lorsque les aptitudes professionnelles du stagiaire ne sont pas jugées suffisantes pour permettre sa titularisation, le stage peut être prolongé d'une durée au maximum égale à la durée initiale, sauf disposition contraire du statut particulier.

	Hommes	Femmes	Total
Agents titularisés à l'issue de leur stage	1	7	8
Prolongation de stage			0
Refus de titularisation			0
Agents contractuels nommés stagiaires	1	9	10

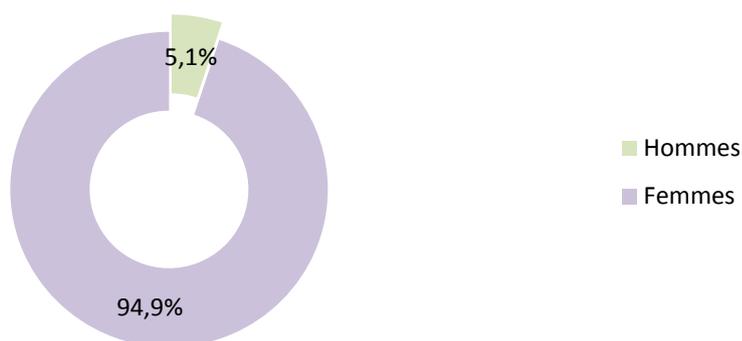
En 2020, comme le montre le tableau ci-dessus, il y a eu :

- 8 agents titularisés à l'issue de leur stage → 1 homme et 7 femmes.
- 0 prolongation de stage.
- 0 refus de titularisation.
- 10 agents contractuels nommés stagiaires → 1 homme et 9 femmes.

2.3 Les modalités favorisant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

2.3.1 Le temps partiel

**Répartition sexuée des agents bénéficiant d'un temps partiel
au 31/12/2020**



Au 31 décembre 2020, 33 agents bénéficiaient d'un temps partiel :

- 9 de droit
- 24 sur autorisation

La quasi-totalité des temps partiels sont pris par des femmes.

Selon une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) publiée en 2019, 1/3 des femmes a opté pour le temps partiel « pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille » et 15 % pour « disposer de temps libre ou effectuer les travaux domestiques »

Parmi les demandes de temps partiel sur autorisation présentées pour l'année 2020, aucune n'a été refusée.

2.3.2 Le Compte Epargne Temps (CET)

Nombre d'agents ayant ouvert un CET

	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2020		Dont nombre d'agents ayant ouvert un CET en 2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	9	6	1	0
Catégorie B	11	10	3	0
Catégorie C	56	42	6	9
Total H/F	76	58	10	9
Total global	134		19	

134 agents disposaient d'un CET au 31 décembre 2020. Parmi eux, près de 57 % sont des hommes et 43 % sont des femmes.

Nombre de jours épargnés

	Nombre de jours épargnés au 31/12/2020		Nombre de jours épargnés au titre de l'année 2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	229.5	101.5	40	22
Catégorie B	115	132.5	47	14
Catégorie C	990	303.5	130	76
Total H/F	1334.5	537.5	217	112
Total global	1872		329	

1872 jours ont été épargnés au 31 décembre 2020. Sur ces 1872 jours épargnés, 1334,5 l'ont été par des hommes et 537,5 par des femmes.

Sur les 329 jours épargnés durant l'année 2020, 217 l'ont été par des hommes et 112 par des femmes.

Nombre de jours utilisés et modalités d'utilisation

Type de consommation en 2020	Nombre de jours utilisés sous forme de congés		Nombre de jours indemnisés		Nombre de jours pris au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	7	0	5	0	0	0
Catégorie B	3	0	0	0	0	0
Catégorie C	5	10,5	10	0	0	0
Total H/F	15	10,5	15	0	0	0
Total global	74		15		0	

En 2020, 74 jours ont été utilisés sous forme de congés ; 10,5 l'ont été par des femmes et 15 par des hommes.

Les éléments majeurs de ces données pour 2020 sont que :

- Aucune femme n'a demandé à se faire indemniser des jours épargnés sur son CET.
- Aucun agent n'a consommé de jours au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

2.3.3 Action sociale en faveur des agents et de leur famille

La collectivité adhère au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour un coût de cotisation à la charge de la collectivité d'un peu plus de 68 377 € pour l'année 2020, offrant ainsi la possibilité aux agents de bénéficier de prestations sociales.

A titre d'exemple, le CNAS a versé aux agents de la ville de Laon les sommes suivantes :

- 2 260 € pour garde d'enfant
- 4 170 € pour le Noël des enfants
- 3 870 € de prestations pour enfant handicapé
- 2 096 € pour l'achat de Chèques Emploi Service Universel (CESU)
- 10 298 € pour la rentrée scolaire
- Etc.

Egalement, les agents ayant souscrit un contrat ou ayant adhéré à un règlement d'une mutuelle ou une institution de prévoyance labellisée, peuvent prétendre à la participation financière de la collectivité définie en fonction de l'âge de l'assuré :

- De 20 à 35 ans : 121,44 euros brut par an
- De 36 à 50 ans : 172,20 euros brut par an
- Plus de 50 ans : 227,64 euros brut par an

La municipalité, via un contrat avec une société extérieure, met à disposition pour ses agents, les prestations d'une assistante sociale. Celle-ci dispense des permanences, plusieurs fois par mois, dans des locaux mis à disposition par la ville de Laon et est consultable par tous les agents sur prise de rendez-vous.

Glossaire

ADAVEM	Association Départementale d'Aide aux Victimes Et de Médiation
AEM	Association d'Enquête et de Médiation
ARVIF	Association des Résidents du Village Ile-de-France
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CET	Compte Epargne Temps
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CIJ	Centre d'Information et de Jeunesse
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNAS	Centre National d'Action Sociale
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
EPI	Equipement de Protection Individuelle
ESCAL	Espace Socio-Culturel d'Animation du Laonnois
IFAC	Institut de Formation, d'Animation et de Conseil
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAL	Maison des Arts et Loisirs
PPR	Programme de Prévention de Récidive
RAM	Relais d'Assistants Maternelles
RSA	Revenu de Solidarité Active
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TIG	Travail d'Intérêt Général
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale
RPE	Relais Petite Enfance